



*Le Ministre de l'Emploi, de la
Cohésion sociale et du Logement*

*Le Ministre de l'Education nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

*Le Ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à
l'Insertion professionnelle des jeunes*

*Le Ministre délégué à l'Enseignement
supérieur et à la Recherche*

CONVENTION TYPE DES STAGES ETUDIANTS EN ENTREPRISE

26 avril 2006

Liste des items obligatoires de la convention-type de stage étudiant en entreprise, qui seront repris par décret

La convention est signée par les trois parties et fait référence à la charte des stages.
Le stagiaire est sous statut étudiant.

I - Les parties

- 1 - Nom et adresse de l'établissement d'enseignement supérieur, et son représentant
- 2 - Nom et adresse de l'entreprise, son représentant, et adresse et désignation du service de déroulement du stage
- 3 - Nom et adresse de l'étudiant(e), et intitulé de son cursus

II - le projet pédagogique et le contenu du stage

- 1 - Le projet pédagogique, les objectifs et finalités attendus du stage
- 2 - Contenu du stage, activités confiées au stagiaire

III - Modalités du stage

- 1 - Déroulement (*dont l'organisation du temps*)
- 2 - Cas particuliers (*travail de nuit, lors des dimanches ou des jours fériés*)
- 3 - Durée et dates de stage (*en fonction des dispositions législatives et des dispositions réglementaires applicables au cursus suivi, des objectifs du stage, et de la logique des enseignements*)
- 4 - Accueil et encadrement, noms et fonctions des responsables du stage :
 - au sein de l'établissement d'enseignement supérieur ;
 - au sein de l'entreprise.
- 5 - Gratification et avantages (*en fonction des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des conventions de branches ou des accords professionnels étendus*)
- 6 - Protection sociale, responsabilité civile
- 7 - Discipline, confidentialité (*règlement intérieur de l'entreprise et ses règles de confidentialité*)
- 8 - Absence
- 9 - Interruption, rupture

IV - Evaluation du stage